

Michel Cantal-Dupart

Les plaisirs de la perspective ou la ville de droit

Redonner une perspective aux citoyens pour faire la ville, ce ne peut être accumuler les grandes œuvres ni se contenter de faire appel aux grands noms : c'est un autre processus de conception urbaine qui devient nécessaire.

L'urbanisme, c'est-à-dire le compromis pour une organisation soutenable des villes, ne peut être que sujet d'affrontements. Cent ans d'urbanisme : dès 1904, une poignée d'hommes éclairés pensait que la ville entraînait en grande mutation. Ils entrevoyaient une lente évolution sans imaginer le traumatisme accélérateur de rénovation urbaine engendré par deux grandes guerres qui ont entraîné tous les peuples à traverser les diagonales de leur patrie pour fixer des frontières qui ne demandent qu'à fondre. Les bombardements ont détruit tous les quartiers porteurs de développement, handicapant les cités pour longtemps.

Un siècle après, l'Europe se crée, les frontières s'estompent, les hommes bougent pour affaires, pour travailler ou se distraire. Il n'y a plus de destructions guerrières, commence le temps de la reconstruction de la ville sur la ville, les quartiers sont déconstruits pour les rendre plus solidaires.

Sur la stratégie, une large majorité politique se rassemble. Sur la tactique, deux camps s'affrontent, l'un cherche l'inclusion sociologique, économique et spatiale de tous les quartiers d'une ville. Ceux là se battent pour une ville soutenable. D'autres pensent que cet objectif ne peut être atteint qu'en faisant la part du feu qui maintient des espaces d'exclusion faute de pouvoir escamoter les marginaux non conformes à la politique urbaine correcte. C'est ainsi que des camps virtuels s'installent qui

regroupent les personnes étranges ou délinquantes, qui dérangent : plus de jeunes, plus d'émigrés, moins d'emplois, constitution de ghettos. S'organisant selon leurs propres règles. C'est une exclusion spatiale dangereuse pour la citoyenneté.

La ville de droit

Faut-il instaurer une ville de droit comme il existe un état de droit ? Un espace où les règles valent pour tous, où le libre mouvement des hommes est respecté. Il ne s'agit pas du « droit à la ville » d'Henri Lefèvre. Non, il s'agit d'imaginer une ville accessible qui, par exemple, n'arrête pas ses transports en commun à partir de 20 heures et où les dames ne sont pas obligées de se dire « ni putes ni soumises ». La ville de droit, c'est la ville qui met tout en œuvre pour réduire et tendre à éradiquer toutes formes d'exclusion.

Pour rendre crédible cette utopie, je me permets de piocher dans ma bibliothèque d'expériences.

La scène se passe en 2001. J'étais consultant auprès de la School of Public Health of Columbia University of New York (l'Institut de Santé Publique). Nous étudions les effets désastreux de la politique de la ville sur le quartier afro-américain de District Hill à Pittsburgh, le « ghetto ». Quand je dis « ghetto », ne pensez pas « bidonville, désordres ou charpentiers américains ». Non, ce quartier du Nord des États-Unis a de belles petites demeures ouvrières avec leurs varangues et lambrequins. Il n'a rien à envier à l'architecture romantique de la Nouvelle Orléans. D'ailleurs au cœur de l'avenue principale, le bâtiment délabré du New Granada rappelle les fastes de ce district. Tous les maîtres du jazz y sont venus et notre Eddy Mitchell n'aurait pas manqué d'y faire une dernière séance.

Mais la riche et immense sidérurgie des rives de l'Ohio s'est arrêtée dès la fin des trente glorieuses. Les sites se sont transformés d'abord en friche avant de devenir « Exemple » d'une reconversion industrielle réussie. Question affaire, développement et look, tout se met en place. Pourtant là-haut, tout contre l'université, se délite le District Hill, isolé, sans emplois, ce quartier communautaire devient la concentration de tous les problèmes, photocopie de nos cités européennes, en particulier une aggravation sanitaire que les universitaires nomment : la dégradation de l'écosystème émotif (dégradation of the emotional ecosystem). À Pittsburgh, les pionniers irlandais ont constitué leur fortune et le rêve américain, les familles Carnegie, Mellon, Heinz et Frick (oui bien sûr, celle qui est popularisée dans l'argot international). La Down Town et les élus s'interrogent sur la dégradation de District Hill.

Dans ma démarche, je propose d'en atténuer l'isolement en créant des relations interquartiers. Mes interlocuteurs, professionnels de la santé publique et responsables d'associations communautaires, me regardent avec tendresse: «Pauvre européen, il n'a aucune notion de notre partition spatiale affectée par communauté!» Alors j'insiste, je rappelle que matin et soir les sidérurgistes descendaient travailler sur les bords du fleuve. De nombreux funiculaires facilitaient ces transferts. Cette redécouverte devient un objet de revendication, il faut retrouver les rivières. «Find the river» est le mot d'ordre qui fédère, depuis un an, les principales associations de Pittsburgh. La ville sous cette pression se réorganise. En recherchant les chemins qui relient les berges en rénovation au District Hill, merveilleux trait d'union, perspectives sur le fleuve qui rompent l'isolement.

Cette science urbaine appliquée, je tente de toutes mes forces de la sortir d'une froide technocratie en l'appelant «le plaisir de la perspective». La perspective, dont les traités écrits à la Renaissance aident le renouveau des arts et la composition des villes modernes depuis trois siècles, et puis j'aime ce mot qui, autant en langue française qu'anglaise, joue d'ambiguïté. Ce mot signifie autant une science géométrique qu'un programme de développement, l'art de la ville en somme. Notre investigation sur la compréhension urbaine restituée par plans et images manque trop de paroles de tous les jours.

Quel plaisir de ville avaient les ouvriers lyonnais de l'usine Lumière quand Auguste les a rangés pour mémoriser leur sortie il y a un peu plus d'un siècle. Quelles perspectives avaient les «Dunlop» à Montluçon quand par centaines, dans les années cinquante, ils descendaient de leurs vélos à mi-côte de l'avenue qui mène à leur usine. Quelle ville de droit pour les habitants de la gare des échanges de Châtelet-Les Halles qui transitent ce matin autour de 8 heures. À l'observation des documents, leur jouissance de l'espace est inaudible.

De l'urbanisme de maquette à l'urbanisme moquette

Ah, il a fallu peu de temps à la nouvelle municipalité de Paris pour réveiller les dessous qui sommeillent dans le ventre de la ville. Je prends cet exemple parisien parce que c'est la ville dite «lumière», et qu'il est significatif de la misère de la pensée urbaine.

Toujours vers 1900, le centre de Paris était un énorme taudis, abandonné par ses propriétaires, le célèbre secteur VI qui fut la cause du plan Voisin de Paris, une addition d'îlots insalubres peuplés par toute la marginalité du début du xx^e siècle. Le peuple de l'assommoir de Zola avait quitté la Goutte d'or et le quartier de Château Rouge pour se

rapprocher des miettes déversées tous les jours autour des fières Halles de Paris. C'est ainsi que l'industriel Voisin commande un plan qui porte son nom, dessiné par Le Corbusier. On rase tout et on construit des gratte-ciel posés sur un jardin. La modernité industrielle appliquée à l'habitat. Le plan est devenu célèbre par l'excès de son concept.

Charles de Gaulle, de retour au pouvoir en 1958, entreprend de déménager les Halles et les mangeurs de miettes avec. L'opération débute en 1971. Le vide laissé porte tous les fantasmes aménageurs, les tours les plus folles chercheront longtemps à meubler un trou incombable. Les hommes de culture envahiront un temps les parapluies vides de Baltard. Ils seront chassés pour réaliser la gare des échanges de Châtelet-Les Halles. À ce moment, au sommet de ses fantasmes, Marco Ferreri fait du trou mémorable le décor en vrai du western génial «Touche pas à la femme blanche». Ensuite, tout se comble.

Premier acte: L'urbanisme de Georges Pompidou réussit discrètement à enterrer un anneau autoroutier et, mine de rien, à dissocier une parcelle pour y édifier le Centre Pompidou en l'excluant des débats. C'est l'avènement d'un imaginaire: Sir Richard Rogers est un des architectes des utopies d'Archigram, ce groupe britannique qui faisait rêver dans les années 60 par ses conceptions architecturales iconoclastes.

Second acte: L'urbanisme de Valéry Giscard d'Estaing laisse une esquisse de projet, celui abandonné de Ricardo Bofill, qui marque l'arrivée en France du post modernisme.

Dernier acte: L'urbanisme de Jacques Chirac. Que reste t'il? Une collection d'objets architecturaux mal collés, qui vont du forum de Pencreach'et Vasconi aux mauvaises copies de Louis Arretche et de Lalanne qui ont mal essayé d'imiter les «tuteurs fabuleux» de Jean-Max Albert, enfin un centre culturel inaccessible.

Trente ans d'atermolements pour finir par une dernière péripétie: le plus petit dénominateur commun, une moquette d'espaces verts recouvrant péniblement les superstructures obligées d'un urbanisme commercial souterrain, bien entendu sans perspectives. Pendant ce temps, les quartiers tout autour, Beaubourg, la Samaritaine, rue du Louvre, Montorgueil ont effectué leur mue. Paris reprend du sens, quelques grands projets présidentiels le revalorisent autour de ce quartier, le Louvre, Orsay, le Centre Pompidou et le Musée des Arts et Métiers. Deux pour la droite, deux pour la gauche. En synthèse, l'idée s'impose de rénover le centre commercial de Châtelet Les Halles.

Il faut le remplacer. Un concours, réduit aux acquêts, propose quatre coloris avec des points plus ou moins rehaussés. Le premier concours avait suscité de la part du Syndicat de l'architecture des contre-projets

astucieux, urbains ou imaginatifs, les actuels auteurs auraient pu s'en inspirer. En attendant, que d'énergies vont se fourvoyer pour rendre plus humains les quatre projets déjà contestés par les riverains. Ces derniers sont inspirés, qui demandent au préalable un projet d'urbanisme et, par peur, préfèrent la maquette minimaliste. Depuis le plan Voisin, rien n'a changé parce que c'est le centre de la capitale, il faut construire géant sur une pelouse et, par ricochet, chasser ceux qui se sont assis au centre de la table. Dans quel centre sommeillent ces maquettes et projets ambitieux ? Il serait temps de les réveiller ! Pour mesurer une certaine pauvreté des projets présentés en cette année 2004.

De quel droit les parisiens, cernés dans la ceinture de leur périphérie, décident-ils seuls la façon d'aménager le quotidien d'un «grand Paris» que François Mitterrand avait souhaité et qui reste plus que jamais d'actualité ? La ville de droit dans le centre des Halles concerne 10 millions de franciliens qui y passent et peuvent s'y arrêter. Un projet d'architecture, si talentueux soit-il, ne comblera jamais une réflexion urbaine absente. Les politiques ici ont transféré leur autorité à des sociétés d'économie mixte tenues par leur intérêt. Ne dit-on pas, pour l'aménagement du Nord Est parisien, que l'équipe choisie est la «plus malléable» ! Cette manière de faire sans dessein urbain est flagrante dans le cadre de la rénovation du quartier Beaugrenelle, suscité par un programme immobilier commercial.

Les racines de l'urbanisme

Qu'importe qui invente le mot, les Barcelonnais ou les géographes de Neufchâtel. Ce qui nous concerne, c'est l'émergence d'un urbanisme pour tous qui crée la ville de droit. Incontestablement, la personnalité de Cornudet, député de Pontoise, est à remarquer. De 1905 à 1921, année où la première loi d'urbanisme s'inscrit dans notre législation, infatigablement Cornudet s'emploie à convaincre ses pairs. La reconstruction due à la guerre l'aide pour convaincre. Les attendus du rapport de présentation de la loi sont d'une modernité étonnante si on fait fi d'un vocabulaire devenu désuet. Il parle d'émigration, rurale bien sûr, d'hygiène et de circulation en des termes que ne renierait pas un maire éclairé d'aujourd'hui : les fondements de notre développement durable. Les professionnels anticipent le mouvement et créent en 1911 la Société Française des Urbanistes. Il s'agit d'un club d'architectes les plus huppés, pour la plupart Prix de Rome, qui limite à 100 le nombre d'adhérents.

En attendant, tous les 25 ans à peu près, les lois d'urbanisme se modernisent, la loi de 1942 rectifiée par les ordonnances de 1945, la loi d'orientation foncière de 1967, la loi de solidarité et renouvellement urbain de 1999.

Qu'importe l'exégèse de chacune d'elles, je ne m'intéresse qu'à leur capacité dérogatoire. La dérogation sort le territoire de la règle et le rend la plupart du temps incohérent avec le reste du territoire, il n'y a plus d'urbanisme sinon un vaste projet architectural.

Quand, après la Seconde Guerre mondiale, il a fallu reconstruire et adapter toutes nos villes à la motorisation, les règles d'urbanisme suffisaient à penser généreusement les zones d'extension. Le Ministre Claudius Petit avait même imaginé que toute extension devait être pensée en tant que «grand ensemble», c'est à dire qu'il intégrait logements, équipements de services, culturels et culturels et les zones d'emplois nécessaires au bon équilibre du quartier. Cette intégration devait imposer une échelle propice à une greffe efficace au regard des quartiers existants. Ce fut vite battu en brèche par les ZUP (zone à urbaniser en priorité). Hors règles urbaines, les agglomérations se sont entachées de ces zones à construction intense. Pensez qu'à Toulouse 800 hectares, la superficie du centre ville, sont extirpés de la règle commune. Les Toulousains paient encore ce coup de sang. Les ZUP étaient réservées aux extensions urbaines nécessaires à l'accueil des immigrants originaires des zones rurales, des colonies puis des anciennes colonies. Cette procédure sera adaptée à d'autres exceptions : les ZAC (zone d'aménagement concerté). Sous certaines conditions, des zones peuvent déroger aux règles générales pour efficacité. Ce fut le boulevard de tous les abus.

De 1983 à 1993, les recours administratifs ont décuplé, souvent au bénéfice des requérants. C'est l'émergence d'une prise de conscience efficace. Comme toujours, les professionnels anticipent les lois. Les prix de Rome sont balayés par les remous de Mai 68. La SFU s'ouvre sans limitation sélective aux autres professionnels œuvrant à l'organisation de l'espace urbain. La concertation s'immisce dans les lois. D'abord l'État partage les options d'urbanisme avec les communes : c'est l'élaboration conjointe puis les enquêtes publiques puis enfin la consultation réglementée.

Notre dernière loi pour éviter ces dérives propose un plan d'aménagement et de développement durable, référent de l'intention générale acceptée par tous. Enfin un plan d'urbanisme dans le vrai sens du terme ! Mais déjà cette procédure est amendée. Mais là n'est pas le pire.

Paris, capitale de référence, a durant un siècle profité des expositions universelles pour parfaire son image : transports, gares, quais de Seine, hôtels, monuments emblématiques, ponts, ... tout a concouru à l'harmonie du cœur de la ville et un peu à la cohésion des vingt arrondissements.

1981: François Mitterrand qui connaît l'histoire veut fêter le bicentenaire de la révolution par une nouvelle exposition. Jacques Chirac, Maire de Paris, empêtré dans ses ZAC et ses projets de centre d'affaires, ne voit pas là l'occasion d'une cohésion, il fait la sourde oreille. Le projet reste encartonné. Mais l'ambition émoustille les hommes. En substitution est lancé un programme ambitieux qui s'appelle « les grands projets du Président ». L'Institut du Monde Arabe, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Musée d'Orsay, la Cité des Sciences, le Musée du Louvre, l'Arche de la Défense, la Grande Bibliothèque, la Grande Galerie de l'Evolution, le Musée du CNAM, l'Opéra Bastille, autant de monuments qui ponctuent la ville. Qu'importe que le contenu soit fidèle au programme, les maîtres d'œuvre se subliment et la ville de Paris a une telle force urbaine qu'aucun de ses monuments ne transgresse l'ordre des choses. Au contraire, là où ils s'installent, la composition urbaine existante est valorisée. Ce modèle, telle la Fête de la Musique, est repris partout. Chaque Maire veut son grand projet, de ceux qui font les bonnes feuilles des revues spécialisées et les grands prix d'urbanisme, les mal-nommés. Ainsi s'instaure un nouvel académisme, un club fermé, hostile aux contre-pouvoirs qui intervient hors des règles générales sur des portions de territoires alloués. La prétention des projets fait fonction d'urbanisme.

En effet, dès 1990, le Ministre de l'Équipement, avant d'être celui de la Ville, lance sur tous les quartiers dits « sensibles » de nouveaux maîtres à penser. Les traits d'une architecture conceptuelle, indiscutable, enveloppe les « banlieues » d'un autre carcan. Plus grave, les maires transfèrent à ces noms de réputation internationale le soin de savoir ce qu'il faut faire. Les Diafoirus engrangent. Que reste-t-il 15 ans après ? Rien ou presque rien. Tout au moins pour ce qui concerne le geste des projets. Heureusement, simultanément, émergent au sein des quartiers des capacités créatives qui n'ont pas fini de nous donner de nouveaux messages.

À mon avis, cet urbanisme de maquette parti d'un marché de dupes devrait se tarir. Faut-il encore ouvrir les yeux. Peut-être finis les projets « fast food » où la concertation n'est portée que par la publicité ? Pourquoi se questionner sur notre Chateauroux-phobie, croire que Nantes est allumée et Montpellier surdouée ? Les villes se comportent trop comme des clubs de football qui restent persuadés qu'un bon buteur est suffisant pour tenir la tête du championnat. Pour notre part, nous gardons l'esprit rugby, celui de l'urbanisme où l'on sait qu'un essai est le fruit d'une construction collective, où les exploits individuels ne peuvent aboutir que portés par l'équipe.

Que faire ?

Un bon cadre de vie est la finalité de tous projets. Pour cela il faut privilégier l'équipe de projet au sens large qui va du concepteur à l'habitant. L'intérêt général ne s'oppose pas forcément à certains intérêts particuliers. Il n'est pas outrecuidant de rappeler la nécessité de penser globalement pour agir localement. S'affiche trop souvent le divorce entre le créateur, le concepteur ou l'élaborateur du projet et le concerné. Le statut du maître d'œuvre tout puissant cherche à s'imposer depuis les maîtres bâtisseurs de cathédrales qui savaient, eux, les secrets de la géométrie descriptive qu'ils se passaient de bouche à oreille. Il fallut Monge pour en écrire le traité et défaire, au temps de la révolution française, les secrets académiques en créant, en 1794, l'École Polytechnique. Par protection, tels les médecins de Molière, les urbanistes s'expriment en terminologies secrètes, masquant leurs repères de lettres cabalistiques : ZUP, ZAC, POS, PLU, ZUS, SCOT, ZPPAU, ZNIEFF, ... Il y a 25 ans, tous les contrats des urbanistes comportaient un article imposant le secret des travaux d'études. Puis il fallut élaborer conjointement, puis consulter *a posteriori* parfois *a priori*. La tendance cherche aujourd'hui à déléguer à des équipes spécialisées en communication ces épreuves considérées comme des passages obligés. Pourtant ce devrait être au « maître des techniques » de conduire l'échange et l'écoute du plus grand nombre. Contradictions des professions où l'acte de décision se prend en « charrette » dans le rendu final, la veille de la décision, c'est l'esprit concours. L'échange et l'écoute demandent du temps au cours duquel le talent se révèle dans la capacité à comprendre et à restituer selon les règles de l'art. Cette démarche impose, pour améliorer la performance de l'équipe ainsi formée, d'assurer une formation, un transfert de savoir-faire qui dépasse le savant de son savoir.

Voici quelques expériences à partir desquelles il est possible de décliner une procédure et des pistes de réflexion.

A- Au Conservatoire National des Arts et Métiers, au sein de la chaire Urbanisme et Environnement, nous avons élaboré un transfert de savoir faire institutionnel. Quel que soit le niveau de formation, introduire un savoir d'atelier de projet dont l'objectif est d'apprendre à voir dans l'espace.

Ce savoir enseigne une appropriation des projets par le plus grand nombre. Cette formation n'oublie pas, au-delà des techniques de savoir, de restituer après écoute.

B- À Perpignan, un Maire, qui se trouve être un urbaniste par profession,

a constitué un atelier rassemblant une vingtaine d'architectes libéraux travaillant en ville pour élaborer l'évolution des espaces publics de la commune. Il impose trois collèges : celui des professionnels, celui des élus et services municipaux et celui des associations.

Nous avons en référence le travail sur l'espace public barcelonais voisin. Durant un an, l'atelier des professionnels s'est entraîné à ces savoirs, l'esprit rugby, de façon à améliorer et rendre plus performant leurs prestations perpignanaises. Dix ans après, la Ville bénéficie des retombées de son investissement.

C- «Apprendre à voir l'architecture». Bruno Zevi, architecte italien talentueux, a fait un ouvrage de vulgarisation sous cet intitulé. On en a fait notre profession au delà de son essai qui livre les secrets des styles, nous portons l'attention de nos auditeurs sur les espaces, les pleins, les vides, l'indicible rapport des volumes, la forme des espaces publics, l'appropriation des lieux, le plaisir des perspectives.

Nous avons sauvé les ruines de Carthage et la Médina de Tunis en élaborant cette approche. Nous avons œuvré avec le Ministère de l'Équipement et plus particulièrement avec la Direction de l'Architecture pour valoriser le patrimoine social trop décrié à Strasbourg, Nantes, La Rochelle, Pau, Bordeaux, Créteil. Le journal Monde titrait alors «un bruit sur la planète du silence».

Nous avons animé les arrêts d'autobus à Nantes et Paris pour découvrir l'environnement urbain. Nous faisons des promenades thématiques de Brooklyn à Bagnolet, de Pittsburgh à Perpignan, de Montreuil à Bègles. Au delà des ateliers publics, trop vite enterrés et des concertations frustrantes, nous déclarons que la musique concertatoire reste trop faible sur la planète urbaine.

Misère d'un questionnaire envoyé à tous les parisiens pour construire avec eux l'avenir de Paris. Première question : «est-il important de mettre en œuvre dans la construction de nouveaux bâtiments l'utilisation de matériaux de qualité?». «Très important, peu important, pas du tout important». De qui se moque t'on ? Qui ose nier cette importance ? Et pendant qu'on joue à la concertation...

Vite, les Prix de Rome sont de retour

Jusqu'à ce que les effets de Mai 68 les rendent inefficaces, la commande des grands programmes était réservée aux Grands Prix de Rome. Il ne faut pas voir là la preuve d'une grande culture, une agrégation en quelque sorte de professionnel hors pair. Non, il s'agit de lauréats d'un concours dont la prouesse était codifiée par les effets de rendu de l'œuvre, plan unique mis en valeur par tous les effets beaux arts à la

disposition du concurrent. Cette épreuve a un côté Galligrasseuil du Goncourt. C'est à dire qu'il limite à trois éditeurs le choix de cette académie. En l'occurrence, cela ne mange pas de pain, chacun reste libre d'acquiescer l'œuvre du lauréat. En ce qui concerne notre prix de Rome, ces bêtes d'exercice s'attribuaient le destin du plus grand nombre. On en connaît le résultat urbain. Pour qui s'interroge sur les effets positifs de Mai 68 en voilà un. André Malraux, Ministre de la Culture, ne s'est fait pas prier pour les supprimer. Qu'y a t'il de changé ? Rien. Les écuries renaissent selon d'autres critères moins visibles dont la finalité est une reconnaissance convenue entre quelques uns qui s'autoproclament. Leur souci reste un geste Beaux-Arts, le concept qui fait les photos des magazines. Le plaisir des initiés, la perspective ne vise que le miroir, la pire.

Illustrons le propos. Sedan est une ville ballottée par les guerres. À la reconstruction, l'architecte, un chef, Grand Prix de Rome, Monsieur de Mailly, décide d'édifier trois immeubles dans la perspective de la rue Saint Michel. L'architecture est remarquable à tel point qu'ils sont inscrits dans le plan du secteur sauvegardé en tant qu'architecture historique. Leur implantation est une catastrophe urbaine. Ces trois immeubles campent sur les bords de la Meuse, sectionnant définitivement la perspective de la ville sur son fleuve. Il a fallu cinquante ans pour que la ville pleure son fleuve escamoté.

L'un des concurrents du marché de définition du quartier des Halles à Paris est Rem Koolhaas. C'est un talentueux architecte néerlandais qui fait des maisons admirables. C'est un théoricien, son concept: le chaos vanté dans une exposition désespérante que j'ai un jour découverte à Bordeaux. À cela rien d'étonnant chez l'urbaniste du centre ville autour de la gare Lille-Europe. C'est un très bon sujet d'école, un chaos pour décrire tout ce qu'il ne faut pas faire. Pour quelle raison a t'on fait appel à lui pour revisiter le centre de Paris ? Ce ne peut être que pour privilégier un des trois autres concurrents, une chance de perdue.

Ces deux illustrations, l'une de béton, l'autre de maquette, entraîne l'exclusion du reste de la ville concrètement à Sedan et encore virtuellement à Paris.

Il y a bien longtemps que les villes font tomber leurs murailles. Dans certains cas, c'est d'ailleurs regrettable. Les ponts étaient à péage, c'est l'avènement de la III^e République qui a supprimé cet obstacle à la libre circulation. La IV^e République rend obsolète les octrois des entrées de ville en 1945. D'autres octrois s'instaurent, ségrégation économique, enfermement dans des cités sans perspectives, services publics réduits (transports), accès aux soins difficile, autant d'éléments qui organisent

une ville à plusieurs vitesses. Il est temps de redonner à l'urbanisme ses lettres de noblesse. Cet art des villes porte depuis un siècle les valeurs du développement soutenable. Dans sa pratique, il impose d'aborder les sites dans un cadre qui réunit tous les acteurs qui le portent. Le statut de concepteur doit être précisé, surtout sa mission d'écoute, de formation, d'information et de mise en œuvre. En cela, ce métier demande du talent, du temps et beaucoup d'humilité. Le courage de décisions quotidiennes empêchent les édiles de briller dans les journaux ou magazines. Mais ils intègrent l'histoire de leur ville et ont peu de chance de le savoir.

Anne Gotman

Les aires d'accueil pour les gens du voyage : coutume vs urbanité

Le nomadisme que l'on vante comme post-moderne est pourtant une tradition que l'on tente d'éradiquer pour ceux qui le pratiquent traditionnellement. Comment inscrire dans le droit et dans l'espace urbain cette différence sans produire des espaces de cantonnement ? La mise en œuvre de la Loi Besson montre bien toute la difficulté de produire une écologie urbaine qui tienne compte de ces modes d'attachement différents aux territoires.

« Aire : toute surface plane ; portion limitée de surface ; région plus ou moins étendue occupée par certains êtres, lieu de certaines activités, certains phénomènes ». (Dictionnaire Le Robert)

La loi sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage dite « loi Besson », promulguée le 5 juillet 2000, qui fait obligation aux communes de plus de 5000 habitants de réaliser une aire d'accueil pour les gens du voyage, innove par rapport aux précédentes, en particulier celle de 1990 dont les termes sont très proches, par le fait que pour la première fois cette obligation est assortie de sanctions : si, en effet, les communes ne réalisent pas l'aire prévue par le schéma départemental *ad hoc* dans le délai imparti par la loi, le préfet se substitue à elles et ordonne sa réalisation à leurs frais¹. L'accouchement laborieux de ce texte est issu d'un paradoxe qui veut que les acteurs sous la

¹ Pour une analyse détaillée de la loi et des débats parlementaires qui l'ont précédée, voir Gotman, A., « L'hospitalité façonnée par le droit : la loi Besson sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage », in Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers » avec la collaboration de Louis Assier-Andrieu, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004 : 199-234.